

## Quizz sur le cancer du col de l'utérus

Etes-vous bien informée sur les risques, la transmission, le dépistage et la prévention du cancer du col de l'utérus ?

1. **Le cancer du col de l'utérus est provoqué par des virus sexuellement transmissibles.**

A/ Vrai  
B/ Faux

**Vrai.** L'infection par les papillomavirus humains (HPV) génitaux est une infection sexuellement transmissible touchant principalement les femmes jeunes. Le plus souvent, l'organisme élimine naturellement ces virus mais certains types de ces virus peuvent provoquer le développement de cellules anormales au niveau du col de l'utérus. Si ces cellules anormales ne sont pas détectées à un stade précoce, elles peuvent ensuite évoluer parfois en cancer. Le cancer du col de l'utérus est ainsi dû aux infections persistantes à papillomavirus (HPV) oncogènes encore appelés HPV à haut risque.

2. **Seules 10% des femmes sexuellement actives sont susceptibles d'être infectées par un HPV au cours de leur vie.**

A/ Vrai  
B/ Faux

**Faux.** Les papillomavirus humains (HPV) sont très courants et se transmettent lors de contacts ou de rapports intimes. La plupart de ces virus disparaît spontanément. Cependant, certains peuvent persister, conduisant ainsi à des lésions précancéreuses du col de l'utérus et évoluant parfois vers un cancer. Il existe plusieurs types de papillomavirus humains. Les HPV type 6 et 11 sont dits à « bas risque » et sont associés aux condylomes (verrues génitales). Les virus de type 16, 18 mais aussi 31, 33, 35, 39, 45, 51 dits à « haut risque » sont potentiellement oncogènes et favorisent le développement de lésions de haut grade voire, à plus long terme si elles ne sont pas dépistées et traitées, de cancers. A lui seul, le HPV 16 serait à l'origine de 50 % des tumeurs et 80 % des cancers sont dus aux HPV dits à haut risque types 16, 18, 31, 45.

3. **Les virus responsables du cancer du col de l'utérus appartiennent à la même famille que ceux responsables des verrues plantaires.**

A/ Vrai  
B/ Faux

**Vrai.** 120 types de virus HPV ont été identifiés dont le type 1 correspondant à celui des verrues plantaires.

**4. La progression d'une infection à papillomavirus vers un cancer du col de l'utérus se fait généralement sur une durée de 10 à 20 ans.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Vrai.** Une infection à papillomavirus peut persister et progresser vers un cancer du col de l'utérus, 10 à 20 plus tard. Cependant, il arrive que le cancer se développe dans un intervalle de temps plus réduit, d'où la nécessité de commencer le dépistage dès l'âge de 20 - 25 ans.

**5. L'adolescence est la période d'exposition la moins à risque aux infections HPV.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** La plupart des infections à HPV surviennent entre 15 et 25 ans, au début de la vie sexuelle dont le démarrage est le vecteur naturel de la transmission.

**6. Le préservatif peut empêcher une infection à papillomavirus.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Le préservatif ne prévient pas totalement les infections à papillomavirus car il ne couvre qu'une partie des zones génitales. En revanche, il est le seul moyen de se préserver efficacement du sida.

**7. Le vaccin ne s'adresse qu'aux femmes ayant déjà eu des rapports sexuels.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Les vaccins contre le cancer du col de l'utérus sont recommandés pour les jeunes filles de 14 ans afin de les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection HPV. Ils sont également conseillés aux jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou, au plus tard, dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

**8. Une femme vaccinée est immunisée contre l'ensemble des cancers du col de l'utérus et n'a plus besoin de faire de frottis.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Les vaccins protègent contre les HPV 16 et 18 dits à « haut risque » et responsables de 70% des cancers du col de l'utérus. Ils ne protègent pas contre les autres types d'HPV à « haut risque » (HPV 31, 33, 35, 39, 45, 51) responsables de 30% des cancers du col de l'utérus. Il est donc conseillé de pratiquer au plus tôt un dépistage régulier par frottis, même après la vaccination.

**9. Le vaccin HPV permet de faire régresser les lésions débutantes.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Les vaccins ont prouvé leur efficacité en prévenant les lésions induites par les virus HPV 16 et 18 dits à « haut risque » et l'infection persistante chez les patientes « naïves ». Cependant, le vaccin n'est pas efficace chez les femmes ayant déjà des lésions débutantes associées aux virus 16 et 18.

**10. Le dépistage par frottis, pratiqué régulièrement, permet de détecter des lésions précancéreuses à un stade précoce.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Vrai.** Asymptomatiques, les lésions précancéreuses sont impossibles à diagnostiquer par d'autres techniques. L'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) préconise notamment un frottis cervico-vaginal tous les 3 ans après deux frottis normaux à un an d'intervalle chez les femmes âgées de 25 à 65 ans, ayant une activité sexuelle. Pour les jeunes filles à risque (immunodépression, partenaires multiples, tabac...), le dépistage est recommandé dès 20 ans.

**11. Le dépistage par frottis n'est plus utile après la ménopause.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Le dépistage par frottis reste indispensable après la ménopause car les femmes ménopausées sont encore exposées au risque d'un cancer. Il est recommandé tous les 3 ans jusqu'à 65 ans.

**12. Le frottis permet de détecter les infections et toutes les MST.**

- A/ Vrai
- B/ Faux

**Faux.** Effectué à titre préventif et diagnostique, le frottis cervico-vaginal est un examen de dépistage systématique qui permet d'obtenir certaines informations sur le col de l'utérus qu'aucun autre examen ne peut fournir, les autres examens apportant éventuellement des informations complémentaires si les résultats du frottis y incitent. Il consiste en un prélèvement superficiel de cellules au niveau du col de l'utérus. Les cellules recueillies sont alors examinées au microscope. La lecture et l'analyse de ces cellules superficielles sont réalisées dans un laboratoire de cytologie. Cet examen permet le plus souvent de dépister, dès le début, d'éventuelles maladies ou anomalies du col de l'utérus dont le traitement peut éviter la survenue d'un cancer. Cependant, il ne détecte pas les MST.

*Pour en savoir plus et poser toutes vos questions, un numéro de téléphone indigo sera à votre disposition le mercredi 21 janvier, de 9h00 à 19h00 : 0820 366 110 (0.15 euros TTC/mn).*